



LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine

Prieuré Marie-Reine
Ecole N.-D. de la Ste-Espérance
195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph
22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance
37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Abbé Anthony Romanens
☎ : 06 82 64 82 16
@ : a.romanens@fsspx.email

Abbé Louis-Marie Carlhian
☎ : 06 12 87 41 21

Mme C. Burgy (Secrétariat)
☎ : 06 36 68 56 20

Mlle E. Ledermann (Librairie)
☎ : 06 88 25 04 46

La peine de mort est-elle immorale ?

M. l'abbé Louis-Marie Carlhian

Le 1^{er} août dernier, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi faisait paraître un décret modifiant le n°2267 du Catéchisme de l'Eglise catholique. La peine de mort, considérée jusqu'ici comme acceptable, est désormais condamnée comme « *une mesure inhumaine qui blesse la dignité personnelle* » (Pape François, discours du 11 octobre 2017) et les catholiques sont invités à la combattre.

Ce changement dans la morale, jugé suffisamment important pour modifier le Catéchisme universel, a été préparé par plusieurs interventions du Pape François et semble une décision emblématique de son pontificat. Il n'est cependant pas sans poser plusieurs questions cruciales, que nous allons essayer d'exposer en trois points.

L'HOMME PEUT-IL PERDRE SA DIGNITÉ ?

La peine de mort n'est pas rejetée pour des motifs secondaires, comme son inefficacité à dissuader de commettre des crimes, la cruauté des procédés employés ou l'incertitude sur la culpabilité des condamnés. Elle constitue en soi, pour le pape François, une atteinte à la dignité de la personne humaine. Cette dignité est l'axe majeur du discours post-conciliaire, depuis la déclaration sur la liberté religieuse, précisément intitulée... *Dignitatis humanae*. La dignité humaine est à nouveau invoquée, non plus pour rejeter la contrainte en matière religieuse, mais pour déclarer qu'elle met à l'abri d'une punition inhumaine ou dégradante. Le crime, quelle que soit sa gravité, ne retire pas la nature humaine et donc sa dignité.

On peut supposer quel objectif se dissimule derrière cette nouveauté : il s'agit de déclarer que l'Eglise est en faveur de la vie humaine en toutes circonstances. En d'autres termes, il faut démontrer que l'Eglise considère la vie comme un don sacré de Dieu et que nul pouvoir terrestre ne peut y attenter. Il pourrait paraître illogique de défendre la vie de l'enfant à naître alors qu'on accepte la peine de mort...

Mais c'est précisément là que se situe la première objection que l'on peut présenter : comment peut-on mettre à égalité la vie d'un être innocent et celle d'un coupable, que la société doit punir et mettre hors d'état de nuire à nouveau ? Le bon sens suffit à rejeter ce faux parallèle – et c'est sans doute pourquoi les documents officiels se gardent bien de l'évoquer explicitement.

SOMMAIRE

La peine de mort est-elle immorale ? 1-2

Bilan des travaux de l'été
..... 3, 6 et 7

Calendrier du mois 4-5

Annonces..... 8

Cette remarque fait apparaître clairement le vrai problème : la dignité humaine est-elle à ce point indépendante de nos actes ? La doctrine traditionnelle – comme du reste le bon sens populaire, quoi qu'on en dise – considère au contraire que certains actes particulièrement graves nous font déchoir de notre dignité et perdre le droit à la vie elle-même. La dignité de la nature humaine consiste aussi à agir droitement et conformément au plan de Dieu, car c'est elle qui nous rend libres et responsables de nos actes. Considérer la nature uniquement en elle-même et en négligeant ce pour quoi elle est faite conduit à minimiser une dimension essentielle de notre être : la responsabilité.

C'est ainsi que l'Ancien Testament prévoyait la peine de mort pour certains crimes – et ce juste après avoir interdit le meurtre dans le Cinquième Commandement : « *Tu ne tueras point* » (Exode XX, 13) ; « *Celui qui frappe un homme à mort sera mis à mort* » (Exode XXI, 13)...

LA PEINE DE MORT EST-ELLE UN MEURTRE ?

L'interdit du Cinquième Commandement s'étend-il à la peine de mort ? Non, car il interdit le meurtre à titre de vengeance personnelle, mais non la punition infligée par la société, non plus du reste que la légitime défense et la lutte armée contre les ennemis de l'Etat. C'est là que nous voyons apparaître la seconde objection qui peut être faite à la dignité humaine considérée comme intangible : elle fait fi de la primauté du bien commun sur les biens particuliers. La société humaine a le droit et le devoir de réprimer le crime, de par son obligation de rendre la justice et de protéger les citoyens des agissements des coupables. Si la dignité humaine interdit certains châtiments, la condamnation ne doit viser qu'à mettre les criminels hors d'état de nuire. La société se voit ainsi privée du droit de punir les crimes les plus graves. De même qu'un membre gangrené doit être amputé de peur qu'il ne contamine le corps tout entier, un coupable dangereux doit être mis à l'écart de la société, et c'est pourquoi la lettre accompagnant le décret du 1^{er} août admet la détention comme moyen proportionné de protéger la société « *sans nier de façon définitive aux criminels la possibilité de se racheter.* » On peut faire remarquer ici que la détention de longue durée dans un milieu peu favorable à la sanctification n'est pas forcément gage de repentir, alors que la perspective d'une mort prochaine a amené de nombreux condamnés à la pénitence. Pensons à Jacques Fesch, converti en prison et exécuté en 1957, auteur du beau livre *Lumière sur l'échafaud*. Peut-être les détenus eux-mêmes jugeraient-ils la peine de mort plus humaine que la perspective de plusieurs dizaines d'années dans l'univers violent et désespéré de la prison !

Cette conception se trouve dans la droite ligne de l'enseignement du Pape sur la miséricorde : l'intérêt commun de la société, qui consiste à rendre la justice, doit céder le pas à l'intérêt de l'individu. On retrouve la même rhétorique dans l'appel à l'accueil systématique des migrants.

Mais le Pape est le garant du bien commun de l'Eglise : la conception progressiste que le Pape actuel en a est inquiétante.

UNE ÉVOLUTION HOMOGENÈME DU DOGME ?

L'*Osservatore Romano* n'hésite pas à parler de « *véritable progrès dogmatique* », et en profite pour nous servir l'habituel couplet sur le dogme qui doit se contredire pour être vivant : « *garder le dépôt de la foi ne signifie pas le momifier, mais le rendre toujours plus conforme à sa nature même et permettre que la vérité de la foi soit capable de répondre aux questions de chaque génération* (Mgr Rino Fisichella, *L'Osservatore Romano* du 9 août 2018). » Autrement dit, la morale doit se contredire pour rester vivante. Si l'on comprend bien, l'Eglise a admis pendant des siècles une pratique « *inadmissible* », une « *mesure inhumaine qui blesse la dignité personnelle* », et elle se rend enfin compte de son erreur, à la faveur d'une « *plus vive prise de conscience* »



Titien, *Le Bon Larron*

de l'opinion publique contemporaine. Certes, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi prend soin de mettre cette erreur au compte de « *la situation politique et sociale* » des temps passés, où l'on n'avait pas d'autre moyen de rendre la justice. Mais cela signifie que l'on a accepté pendant tout ce temps un acte mauvais en soi en raison des circonstances, ce qui est tout de même une morale un peu courte. La crédibilité de l'Eglise en matière morale risque donc d'être à nouveau mise à mal.

D'autre part, la décision du pape François ne se réfère à aucun passage de la sainte Ecriture, ni du Magistère antérieur à Vatican II. Le discours post-conciliaire se cite abondamment lui-même, mais est incapable de faire la preuve de la continuité de son enseignement avec la doctrine traditionnelle. Et il ne s'agit pas d'une morale révolue depuis le Nouveau Testament. Comment comprendre par exemple le mot de Notre-Seigneur : « *Mais celui qui scandalisera un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât au cou la meule qu'un âne tourne, et qu'on le précipitât au fond de la mer* » (Matthieu XVIII, 6) ? Certes, il ne s'agit pas explicitement de la peine de mort, mais le sens profond n'est-il pas que la mort est préférable au péché ? Comment comprendre le bon Larron : « *Ne crains-toi pas non plus Dieu, condamné que tu es au même supplice ? Pour nous c'est justice, car nous recevons ce qu'ont mérité nos crimes, mais lui, il n'a rien fait de mal* » (Luc XXIII, 40).

Si l'Eglise peut ainsi se tromper sur un sujet important, et se mettre à la remorque de la modernité, nul doute que cette décision, outre les problèmes qu'elle pose en elle-même, encouragera les pressions pour que l'Eglise cède sur d'autres questions à la « *plus vive prise de conscience* » de l'idéologie progressiste.

Bilan des travaux de l'été

Abbé Anthony Romanens

AU PRIEURÉ DE MULHOUSE

Le samedi 21 juillet fut une grande journée de travaux au prieuré à laquelle étaient invités les fidèles de nos trois chapelles. Les chiffres parlent déjà :

- 49 travailleurs qui sont intervenus de 9h à 17h ;
- 53 convives au déjeuner-grillades ;
- 67 travaux prévus ;
- les dames ont réalisé les 16 travaux qui leur étaient attribués exclusivement ;
- les messieurs ont réalisé 28 travaux et entamé 4 autres sur un total de 51 qui leur étaient destinés.

Cette journée a été d'une efficacité remarquable. Les moments d'inoccupation entre deux travaux ont été plus rares que l'année précédente, et cela pour diverses raisons : un plan des locaux était à disposition des travailleurs pour comprendre plus rapidement mes consignes ; l'atelier rangé de fond-en-comble a permis à chacun de trouver soi-même les outils nécessaires ; l'utilisation de talkies-walkies nous a parfois évité de nous courir après ; mon expérience de l'année précédente.

Il me semble intéressant de vous donner ici un aperçu général du travail effectué. Commençons par les dames !



- 30 livres de chant de la chapelle de Cravanche ont été recouverts de nouveau plastique transparent ;
- sacristie : nettoyage des protège-flamme et des chandeliers utilisés à la Fête-Dieu, ménage à fond, poussières, cirage des meubles, aspirateur, serpillère, repassage d'une dizaine d'aubes, réparation d'une bannière ;
- maison arrière : nettoyage des fenêtres d'un appartement, nettoyage complet de la cage d'escalier, rangement de cartons, matelas, sommiers ;

- chapelle : nettoyage intérieur et extérieur des baies vitrées ;



- secrétariat : regroupement de la documentation sur la Croisade Eucharistique ;
 - école : étiquetage des casiers et des porte-manteaux, réaménagement complet des classes pour la prochaine rentrée ;
 - jardin : divers nettoyages et désherbages.
- Et nos messieurs ?



- jardin : abattage d'un bouleau mort, évacuation du compost, d'un tas important de gravats, taille des buissons et arbres en limite de propriété sur le trottoir ;



- portail : révision complète ;

Septembre 2018

	PRIEURE MARIE-REINE 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 - Fax : 03 89 44 02 19 M. l'abbé Anthony Romanens, 06 82 64 82 16	CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE M. l'abbé Louis-Marie Carlhian, 06 12 87 41 21	ORATOIRE SAINT-JOSEPH 22, rue Ampère F-68000 COLMAR
Sa 1^{er} De la Sainte Vierge au samedi (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Gilles, Abbé et des douze Frères Martyrs de Bénévent Strasbourg : <i>Décollation de St Jean-Baptiste (III^e cl.)</i> 1^{er} samedi du mois			
Di 2 15 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	17h00 <i>Confessions</i> 17h00 Rosaire 18h00 Messe lue du CIM 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction	17h30 Rosaire, <i>confessions</i> 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction
Lu 3 Saint Pie X, Pape et Confesseur, Patron de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (I ^e cl.)	18h00 Chapelle 18h30 Messe lue	8h00 Chapelle 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelle 10h00 Grand-Messe
Ma 4 Férie (IV ^e cl.)	7h15 Messe lue		
Me 5 Saint Laurent Justinien, Evêque et Confesseur (III ^e cl.)			
Je 6 Férie (IV ^e cl.)	7h15 Messe lue	18h00 Chapelle 18h30 Messe lue	Pas de Messe
Ve 7 Férie (IV ^e cl.) 1^{er} vendredi du mois	18h00 Chapelle 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur		
Sa 8 Nativité de la Très Sainte Vierge Marie (II ^e cl.) Mémoire de Saint Adrien, Martyr	6h30 Messe lue		18h00 Chapelle 18h30 Messe lue
Di 9 Solennité de Saint Pie X, Pape et confesseur (II ^e cl.) Mémoire du 16 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement Vente de gâteaux pour les pèlerinages (+ apéritif à Colmar)	8h00 Chapelle 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelle 10h00 Grand-Messe
Lu 10 Saint Nicolas de Tolentino, Confesseur (III ^e cl.)	8h30 Messe de rentrée de l'école du Prieuré 18h00 Chapelle 18h30 Messe lue		
Ma 11 Férie (IV ^e cl.) Mémoire des Saints Prote et Hyacinthe, Martyrs	18h00 Chapelle 18h30 Messe lue		
Me 12 Fête du Saint Nom de Marie (III ^e cl.)	15h00 Catéchisme	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelle 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelle 18h30 Messe lue pour les défunts de l'Oratoire
Je 13 Férie (IV ^e cl.) ; Strasbourg : <i>Saints Materne, Valère et Euchère, Evêques et Confesseurs (III^e cl.)</i>	18h00 Chapelle 18h30 Messe lue		
Ve 14 Exaltation de la Sainte Croix (II ^e cl.)	18h00 Chapelle 18h30 Messe lue		
Sa 15 Notre-Dame des Sept Douleurs (II ^e cl.) Mémoire de Saint Nicodème, Martyr	10h30 Chapelle 11h00 Messe lue suivie des litanies de la Très Sainte Vierge		15h30-17h Croisade Eucharistique 18h00 Chapelle 18h30 Messe lue pour les vocations sacerdotales et religieuses (<i>confessions : A. Romanens</i>) Réunion de la JTC : Messe, conférence, repas
Di 16 17 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> Quête mensuelle pour le prieuré 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelle 8h30 Grand-Messe Quête pour les fleurs	9h30 Chapelle 10h00 Grand-Messe Quête mensuelle de l'Oratoire
Lu 17 Férie (IV ^e cl.) Mém. de l'impression des stigmates de Saint François	7h15 Messe lue		

Ma 18	Saint Joseph de Cupertino, Confesseur (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Sainte Richarde, Vierge (III^e cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Me 19	Des Quatre-Temps (II ^e cl.) Mém. des Saints Janvier Ev., et ses compagnons, Mm. Jeûne et abstinence recommandés	15h00 Catéchisme		17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Je 20	Férie (IV ^e cl.) Mém. de Saint Eustache et ses Compagnons, Martyrs	10h30 Exposition du TSS Adoration perpétuelle 17h45 Chapelet et bénédiction du TSS 18h30 Messe lue				
Ve 21	Saint Mathieu, Apôtre et Evangéliste (II ^e cl.) Mémoire des Quatre-Temps Abstinence, jeûne recommandé	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Sa 22	Des Quatre-Temps (II ^e cl.) Mémoire de Saint Thomas de Villeneuve Ev. et Conf. Jeûne et abstinence recommandés			Réunion du MJCF 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Di 23	18 ^{ème} dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement		8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe		9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 24	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Notre-Dame de la Merci	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
Ma 25	Férie (IV ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
Me 26	Férie (IV ^e cl.) Mémoire des Saints Cyprien et Justine, Martyrs <i>Strasbourg : Mémoire de Sainte Eugénie, Vierge</i>	15h00 Catéchisme		17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 27	Saint Côme et Saint Damien, Martyrs (III ^e cl.)	7h15 Messe lue				
Ve 28	Saint Wenceslas, Duc de Bohême, Martyr (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
Sa 29	Dédicace de Saint Michel Archange (I ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				18h00 Chapelet 18h30 Messe lue (<i>confessions : A. Romanens</i>)
Di 30	Solennité de Sainte Thérèse de l'E.-J. (II ^e cl.) Mémoire du 19 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	10h45 Grand-Messe, pas de confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement		8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe		9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 1^{er}	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Rémy, Ev. et Conf.	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
Ma 2	Les Saints Anges Gardiens (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
Me 3	Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, Vierge, patronne secondaire de la France (II ^e cl.)	15h00 Catéchisme		17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 4	Saint François d'Assise, Confesseur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue				
Ve 5	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Placide et ses Compagnons, Martyrs <i>Strasbourg : Saint Léger, Evêque et Martyr (III^e cl.)</i>	8h30 Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur				18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur 19h15 Heure-Sainte avec chapelet
Sa 6	Saint Bruno, Confesseur (III ^e cl.) 1^{er} samedi du mois			17h00 Confessions 17h00 Rosaire 18h00 Messe lue du CIM 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction		17h30 Rosaire, confessions 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction

- atelier : rangements divers, tri, évacuation à la déchetterie ;
- garages : nettoyage des chéneaux, rebouchage de trous sous toiture, rangement des autels de la Fête-Dieu, rangement des tentes de la kermesse, évacuation d'un frigo, évacuation d'objets chez Emmaüs ;
- « maison avant » : réparation d'une poignée de porte, d'un interrupteur, d'un câble électrique ;
- grenier de la chapelle : rangement de vitres, de tréteaux ; regroupement du reste du matériel près de l'entrée ; descente d'une grande table par le chien assis ;

- « maison arrière » : consolidation d'une dizaine de tiroirs, réparation d'une porte de placard, rénovation du futur salon de communauté, pose de carrelage dans le couloir des WC ;
- local des servants de Messe : dépose des portemanteaux, rebouchage de trous au mortier, arrachage du revêtement de sol, décapage du sol ;
- table de presse : montage de vitrines (destinées à être vendues) ;
- chapelle : décapage d'une porte en vue d'y appliquer une nouvelle lasure ;
- école : nettoyage des chéneaux, réparation de la porte de l'échelle de toit, diagnostic d'une panne d'aération.

Voici enfin quelques photos des grillades :



Par la suite quelques travaux ont encore été réalisés : réparation de poignées de portes de bureau à l'école ; remplacement de trois vitres cassées au 1^{er} étage de la « maison avant » ; remplacement d'une vitre d'un canon d'autel.

Je remercie tout particulièrement Sœur Marie-Bernard qui m'a secondé dans les préparatifs et durant toute la journée de travaux. Et je remercie évidemment tous les fidèles qui se sont mobilisés avec générosité et docilité. La bonne humeur et l'efficacité ont été au rendez-vous !

MERCI !

Voici les travaux qui restent à faire au prieuré :

- jardin : évacuer un banc en béton, dessoucher un buisson, évacuer le sable au fond du jardin, terminer l'évacuation du tas de gravats ;
- garages : réparation des deux fenêtres cassées, rangement et mise en vente des statues stockées ;
- « maison avant » : réinstaller des volets pour protéger les fenêtres du vandalisme, vider la cave ;
- « maison arrière » : terminer le carrelage du couloir des WC, raboter les trois portes de ce couloir, terminer le rafraîchissement du salon de communauté, réparer trois prises murales, réparer la sangle d'un store, vider la cave ;
- chapelle : réparer un luminaire dans le chœur, rénover les trois portes extérieurs (décapage, lasure) ;
- école : couper un boulon sur la manivelle du store du réfectoire, fixer la boîte à clés sur le mur, installer des aimants pour la fermeture du meuble de bricolage, installer un meilleur système de porte-serviettes ;
- envisager une destination pour les vitraux de la vie de saint Joseph, toujours conservés en stock.

A LA CHAPELLE DE CRAVANCHE

Nous avons profité des vacances d'été pour effectuer quelques travaux :

- ménage approfondi de la chapelle ;
- nettoyage au karcher des escaliers extérieurs ;
- tri et évacuation de matériels accumulés depuis plus de vingt ans dans la maisonnette, sous l'escalier de la sacristie, dans le garage et dans la future chambre du prêtre. En volume, cela représente 6 voitures et 5 remorques pleines.

Et voici une liste de travaux à faire à Cravanche :

- étoffer l'organisation paroissiale ;
- extérieur : réparation des rives de toit (par entre-

prise), réparation du muret en limite de propriété, installation d'un tableau d'affichage extérieur, écriteau indiquant le nom de la chapelle, plantation de rosiers autour du narthex, réalisation d'une grille en fer forgé pour la fenêtre de la tribune ;

- chapelle : remplacement des ampoules cassées, envisager de renforcer le tabernacle afin de pouvoir y conserver le Saint-Sacrement, installation d'un éclairage dans le confessionnal ;

- sanitaires : résolution du court-circuit dans le couloir des WC, réparation de la serrure extérieure côté WC, installation de rangements dans les WC ;

- sacristie : réaliser un nouveau meuble de rangement pour les soutanelles, surplus et aubes à la sacristie, réaliser un « coin » de rangement et d'entretien des cierges et de l'encensoir, installation d'une armoire forte, d'un mini-frigo (?), d'une alarme (?) ;

- garage : rénovation de la porte (décapage, lasure), installation de rangements au garage ;

- narthex : poursuite de l'aménagement (en table de presse et salle de conférence) ;

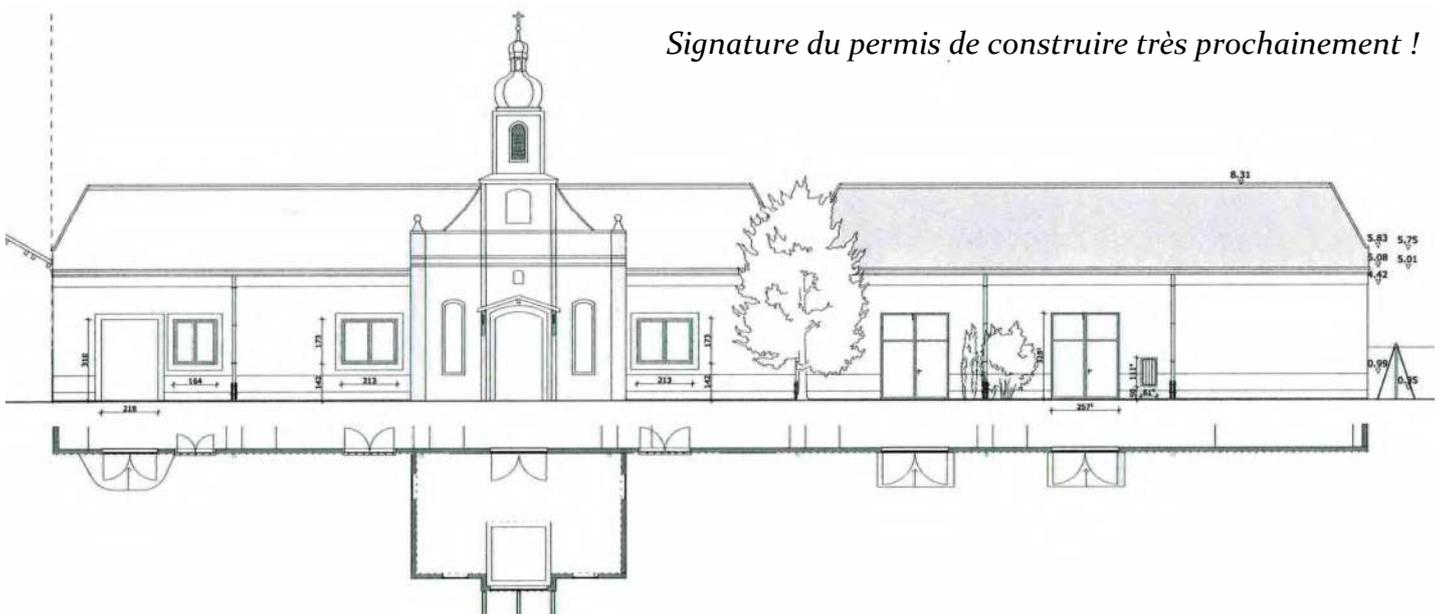
- réhabiliter de fond-en-comble de la chambre pour le prêtre (avec des entreprises) ;

- isoler la cage d'escalier.



Projet de façade pour la chapelle de Colmar

Signature du permis de construire très prochainement !



ACTIVITÉS A PRÉVOIR*(mises à jour : en italique)***Catéchisme des enfants****> Mulhouse**

Septembre : 12, 19 et 26

Octobre : 3, 10 et 17

Novembre : 7, 14, 21 et 28

Décembre : 5, 12 et 19

> Colmar

Septembre : 12, 19 et 26

Octobre : 3, 10 et 17

Novembre : 7, 14, 21 et 28

Décembre : 5, 12 et 19

> Cravanche

Septembre : 12, 19 et 26

Octobre : 3, 10 et 17

Novembre : 7, 14, 21 et 28

Décembre : 5, 12 et 19

Croisade Eucharistique**> Colmar**

Samedi 15 septembre à 15h30

Samedi 13 octobre à 15h30

Samedi 10 novembre à 15h30

Samedi 8 décembre à 15h30

Cercle Saint-Pie X**> Colmar**

Samedi 20 octobre à 19h30

JTC à Colmar*> Samedi 15 sept. : 1^{ère} réunion**> Dimanche 30 septembre :**Pèlerinage de Domrémy**> Samedi 13 octobre : réunion***MJCF à Belfort***> Samedi 22 sept. : 1^{ère} réunion***Ventes de gâteaux pour les pèlerinages***> Dimanche 9 septembre**> Dimanche 14 octobre**> Dimanche 11 novembre***Quêtes spéciales****> Mulhouse**

16 septembre : Prieuré

21 octobre : Missions

11 novembre : Prieuré

> Colmar

16 septembre : Oratoire

21 octobre : Missions

11 novembre : Oratoire

> Cravanche

16 septembre : Fleurs

21 octobre : Missions

11 novembre : Fleurs

Lundi 11 septembre*> Mulhouse : jour de rentrée à l'école N-D de la Sainte-Espérance***Jeudi 20 septembre***> Mulhouse : Adoration perpétuelle***Dimanche 30 septembre***> Pèlerinage du doyenné de Strasbourg à Domrémy***Samedi 27 au lundi 29 octobre***> Pèlerinage national de la FSSPX à Lourdes***Lundi 5 novembre***> Colmar : Adoration perpétuelle***Samedi 1^{er} décembre***> Colmar : récollection de l'Avent pour tous les fidèles***Dimanche 2 décembre***> Mulhouse : récollection de l'Avent pour tous les fidèles***RETRAITES SPIRITUELLES***> 3-8 septembre : St-Ignace Messieurs, Bitche.**> 3-8 septembre : St-Ignace Messieurs, Caussade.**> 10-15 septembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 10-15 septembre : Retraite carmélitaine, Gastines.**> 24-29 septembre : St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 24-29 septembre : St-Ignace Dames, Pointet.**> 8-13 octobre : St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 8-13 octobre : Retraite du Rosaire, Le Moulin du Pin.**> 12-17 octobre : St-Ignace Messieurs, Bitche.**> 22-27 octobre : St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 22-27 octobre : St-Ignace Dames, Gastines.**> 29 octobre-3 novembre : St-Ignace Dames, Caussade.**> 5-10 novembre : St-Ignace Dames, Pointet.**> 5-10 novembre : St-Ignace Dames, Enney.**> 5-10 novembre : St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 12-17 novembre : St-Ignace Dames, Bitche.**> 12-17 novembre : St-Ignace Dames, Gastines.**> 19-24 novembre : St-Ignace Dames, Gastines.**> 19-24 novembre : Retraite Mgr Lefebvre, Le Moulin du Pin.**> 26 novembre-1^{er} décembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 3-6 décembre : St-Ignace Foyers, Enney.**> 3-8 décembre : St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 3-8 décembre : St-Ignace Messieurs, Caussade.**> 3-8 septembre : St-Ignace Messieurs, Bitche.**> 3-8 septembre : St-Ignace Messieurs, Caussade.**> 10-15 septembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 10-15 septembre : Retraite carmélitaine, Gastines.**> 24-29 septembre : St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 24-29 septembre : St-Ignace Dames, Pointet.**> 8-13 octobre : St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 8-13 octobre : Retraite du Rosaire, Le Moulin du Pin.**> 12-17 octobre : St-Ignace Messieurs, Bitche.**> 22-27 octobre : St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 22-27 octobre : St-Ignace Dames, Gastines.**> 29 octobre-3 novembre : St-Ignace Dames, Caussade.**> 5-10 novembre : St-Ignace Dames, Pointet.**> 5-10 novembre : St-Ignace Dames, Enney.**> 5-10 novembre : St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 12-17 novembre : St-Ignace Dames, Bitche.**> 12-17 novembre : St-Ignace Dames, Gastines.**> 19-24 novembre : St-Ignace Dames, Gastines.**> 19-24 novembre : Retraite Mgr Lefebvre, Le Moulin du Pin.**> 26 novembre-1^{er} décembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 3-6 décembre : St-Ignace Foyers, Enney.**> 3-8 décembre : St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 3-8 décembre : St-Ignace Messieurs, Caussade.**> 3-8 décembre : Retraite montfortaine, Le Moulin du Pin.**> 10-15 décembre : St-Ignace Dames, Pointet.**> 17-22 décembre : St-Ignace Dames, Gastines.**> 26-31 décembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 26-31 décembre : St-Ignace Messieurs, Enney.**> 26-31 décembre : St-Ignace Messieurs, Caussade.***CARNET PAROISSIAL***Nous prions pour nos défunts du mois de septembre***À Mulhouse**

Mlle Marguerite-Marie Horn,

† 2005 à 92 ans

M. Christian Simpatico,

† 2012 à 69 ans

M. Alphonse Letellier,

† 2013 à 94 ans

M. Jean Drohmann, † 2013 à 86 ans

À Colmar

M. Gabriel Weibel,

† 1988

M. Auguste Boehm, † 1993 à 83 ans

M. Albert Zurlinden,

† 2001 à 77 ans

À Cravanche

M. Francis Debono, † 2002 à 82 ans

M. Edouard Tripana,

† 2017 à 81 ans

VOTRE AIDE... MERCI !**Quête mensuelle (Août)**Cravanche : **85 €** (fleurs)**INTENTIONS DU MOIS****Croisade Eucharistique :***> Pour la jeunesse et les écoles catholiques***Rosaire Vivant :***> Pour la sanctification des enfants et des jeunes***CONFESSIONS****À Mulhouse***> Le dimanche : voir calendrier**> En semaine : sur demande après les Messes ou sur rendez-vous***À Colmar***> Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe**> En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après***À Cravanche***> 1/2 heure avant toutes les Messes***HONORAIRES****Messe :** 17 €**Neuvaine :** 170 €**Trentain :** 680 €